



Documents à présenter lors d'un achat avec procuration

Par **mjj_old**, le **15/11/2007** à **18:38**

Monsieur,
Ayant procuration sur le compte cheque postale de ma maman je souhaiterai savoir sous quelles conditions puis-je effectuer des achats en magasin.
La Poste me dit que le commerçant peut me refuser le cheque que je signe.
Au dos de la procuration signé a la poste il est bien noté "signer tous les ordres de débit ou de crédit(chèques, virements, prélevements,etc...)"
Quelles documents obligatoires faut-il que je présente lors d'un achat?
Dernierement j'avais ma carte d'identité ainsi que celle de ma maman mais cela ne suffisait pas il voulait photocopier la procuration.
Remerciements
Ménage JJ